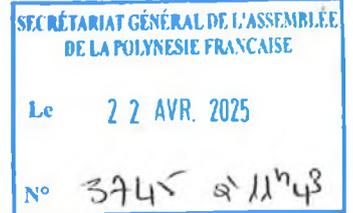




ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



2ème Séance
de la Session Administrative
Jeudi 24 avril 2025

Mme Nicole SANQUER
Députée et Représentante non-inscrite

A

Monsieur le Président de la Polynésie française

Question orale

Objet : suspicion de graves dysfonctionnements au Centre des Métiers et des Arts

Nous souhaitons vous interroger Monsieur le Président sur la situation alarmante du Centre de Métiers et des Arts (C.M.A.) : un établissement que j'affectionne tout particulièrement puisqu'il forme et accompagne nos polynésiens dans l'expression de leur art, de leurs dons sous toutes ces formes. La renommée de cet établissement dépasse nos frontières et les frontières du Pacifique. En tant que ministre de l'Education, j'avais contribué à ce que les diplômés de cet établissement reçoivent une reconnaissance nationale afin d'offrir à nos artistes la possibilité de poursuivre en France hexagonale.

Qu'elle ne fut pas ma surprise pour ne pas dire ma consternation, lorsque j'ai reçu une délégation d'élèves, d'enseignants et d'administratifs pour me témoigner de l'envers du décor. Humiliation, violences physiques, morales et psychologiques, propos insultants et irrespectueux, harcèlement pendant, et hors les cours, pressions multiples sont le résumé des propos tenus au travers des témoignages recueillis.

Une situation qui perdurerait depuis des années et qui aurait entraîné des abandons de formation, des ruptures d'inspiration, et même pour quelques uns d'entre eux, une envie de mourir. Les menaces qu'ils subissent se concrétiseraient au cours des commissions d'attributions des cartes professionnelles puisque certains ne l'obtiendraient jamais, l'avis du C.M.A étant prépondérant. Leurs propos sont emplis de désespoir car ils ont dénoncé depuis plus de trois mois ces faits au cabinet du Président et depuis plus d'un mois au ministre de la culture.

Je souhaite remercier le Ministre de la culture qui a pris ces responsabilités et demandé au président une mise à pied conservatoire en attendant l'ouverture d'une enquête administrative avant toute proposition de sanction éventuelle.

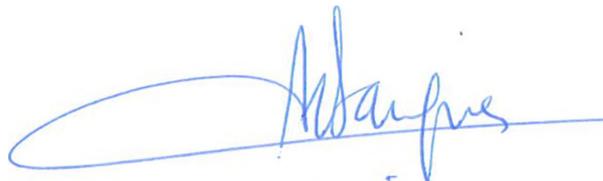
Cependant, malgré cela rien n'a changé au C.M.A même si les pressions se sont multipliées jusqu'au point que beaucoup se rendent quotidiennement au centre de formation avec la peur au ventre.

Nous avons pu rencontrer la Direction des Talents et de l'Innovation qui reste en attente d'instructions pour agir.

Face à de telles suspicions légitimes, l'ensemble des démarches entreprises par le personnel et les élèves du C.M.A. fait état aujourd'hui de la nécessité absolue d'agir afin que toute la lumière sur les dysfonctionnements de cet établissement soit effectuée au plus tôt.

En pareilles circonstances, toute autorité administrative à l'écoute et consciente de la gravité des faits, aurait d'ores et déjà du exécuter des mesures conservatoires afin que cessent ces agissements et qu'une enquête administrative puisse être menée en toute transparence et objectivité.

D'où ma question ce matin, en qualité de chef de l'administration, Monsieur le Président, et sauf à commettre un acte de négligence, que comptez-vous faire pour protéger nos polynésiens dont la vocation artistique a été quelque peu détruite ?



Nicole SANQUER